

10 communes au Pays du Mont-Blanc

Le journal de la communauté de communes

N°27 - septembre 2020



ÉLECTIONS 2020 : DÉCOUVREZ VOS NOUVEAUX ÉLUS

Siège de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

10
COMMUNES

40
ÉLUS

11
COMMISSIONS

UN MANDAT DE
6 ans



Jean-Marc PEILLEX
*Maire de Saint-Gervais,
Président de la Communauté
de Communes*

Les récentes élections municipales et communautaires ont permis de désigner les représentants de chacune des 10 communes qui composent notre communauté de communes pour y siéger pendant les 6 prochaines années.

Nous aurons tous la responsabilité de mener à bien les projets qui amélioreront la vie des habitants de notre territoire. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité présenter ma candidature à la Présidence de la CCPMB en ayant avant tout pour règle le respect de chacune des communes qui la compose. À mon sens, aucun projet ne peut émerger s'il n'obtient pas l'aval du maire et des élus de la commune sur laquelle il doit être réalisé, car une communauté de communes n'est pas une « supercommune » et n'a aucun pouvoir hiérarchique à exercer.

Le respect des collectivités, celui de leurs élus, seront donc le premier principe que nous respecterons.

C'est d'ailleurs pour afficher clairement la place des communes que j'ai souhaité modifier le nom de ce bulletin d'informations. « 10 communes au Pays du Mont-Blanc – le journal de la Communauté de Communes », c'est le journal d'informations de votre communauté de communes. Ce numéro est consacré à la présentation des nouveaux élus et des grandes orientations des prochaines années.

« Nous nous devons d'agir
tous ensemble »

Ce mandat débute dans une période particulière et nous avons, malgré le contexte actuel, déjà entamé le travail. Nous nous sommes fixés des objectifs et nous avons 6 ans pour y parvenir. La santé sera au cœur de nos attentions : nous nous devons d'agir à tous les niveaux pour la préserver et améliorer notre qualité de vie. Nous y parviendrons uniquement si nous unissons tous nos forces et que nous agissons ensemble. J'en appelle à tous, associations, professionnels, habitants... pour nous faire part de vos idées et pour participer aux actions mises en place ■


Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

LE MAGAZINE EST ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC - 648, chemin des Prés
Caton - 74190 Passy - 04 50 78 12 10

Directeurs de la publication : Jean-Marc Peillex / Co-directeur :
Daniel Izoard / Rédaction - conception : Service Communication -
Crédit Photo : © CCPMB, Gilles Piel, Dépôt légal à parution et - ISSN
: à venir / Tirage : 33 000 exemplaires. Journal distribué gratuitement
dans tous les foyers des 10 communes. Impression sur papier issu
de forêts durablement gérées : imprimerie Uberti Jourdan

P.2-3
Les actualités de votre
intercommunalité

P.4-7
Horizon 2026 :
De nouveaux élus pour
votre intercommunalité

P.8
Amélioration
de votre logement
Grande enquête :
« VOTRE MODE DE CHAUFFAGE »

LES ACTUALITÉS DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Entrepreneurs, hébergeurs, hôteliers, faites-vous aider

Avez-vous pensé à changer d'**appareil de chauffage** pour faire des **économies** et réduire votre **impact sur l'environnement**? La Communauté de Communes propose aux entrepreneurs un **soutien financier pour franchir le pas**.

Soutenu par la Région et le Département, le Fonds Air Entreprises permet d'**obtenir une aide** allant jusqu'à 50 % des investissements pour un **changement de système de chauffage** ou l'**installation d'un moyen de filtration**.



Contactez-nous au 04 50 78 12 10
ou environnement@ccpmb.fr

Réduire la consommation énergétique de nos bâtiments publics

La Communauté de Communes s'engage pour améliorer et **réduire la consommation énergétique** au Pays du Mont-Blanc. Le service **CaseRénov aide les particuliers** et le **Fonds Air Entreprises soutient les entrepreneurs**. En 2020, elle agit aussi en faveur de l'efficacité énergétique des **bâtiments publics** dans le cadre du projet ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).

La CCPMB a obtenu une aide permettant d'élaborer un plan d'actions pour **optimiser leur performance énergétique globale**, tout en réduisant à minima les niveaux de consommation.

Ce sont plus de **300 bâtiments publics** qui sont directement concernés, permettant d'atteindre au moins 40% d'économies d'énergie en 2030 pour les plus grands d'entre eux.

Ce projet est réalisé en partenariat avec la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG). Cette opération dont le coût total s'élèvera à 386 000 euros, recevra une aide de 278 550 euros soit 72 % du coût total.



SPORT

PASS SCOLAIRE 2020-21 : toujours 99€ pour accéder aux domaines skiables

Le Pass est un forfait réservé aux jeunes du Pays du Mont-Blanc à prix imbattable - 99 euros - !

Il permet de skier sur l'ensemble des domaines (domaine Val d'Arly - Labellemontagne, la Vallée de Chamonix, Evasion Mont-Blanc et Passy Plaine Joux) et fonctionne aussi l'été pour se balader ou faire du VTT de descente...

Pour en bénéficier, les jeunes doivent être scolarisés (maternelles, primaires, collégiens, lycéens, apprentis) au cours de l'année scolaire 2020-2021, résident au Pays du Mont Blanc ou ayant au moins l'un de ses deux parents qui y soit domicilié ou habitant des communes de La Giettaz ou de Flumet.



**Renseignements auprès des mairies
et des remontées mécaniques du Pays
du Mont-Blanc**

COMMENT SE PROCURER SON PASS SCOLAIRE?

1. Récupérer un **dossier d'échange** en mairie, le compléter accompagné des pièces justificatives.

Attention, pour les habitants de Sallanches, les démarches s'effectuent auprès de l'Office de Tourisme.

2. Une fois le dossier validé, se présenter aux **caisses des remontées mécaniques** avec le bon d'échange pour retirer le « Pass Scolaire ».

Les élèves sont invités à privilégier les périodes de préventes des forfaits qui démarrent dès le 19 octobre. Pour limiter l'encombrement des caisses, aucun Pass ne sera délivré le week-end ou pendant les vacances scolaires, toutes zones confondues.

Attention, les Pass ne sont pas délivrés pendant l'été, ils peuvent être retirés jusqu'au printemps seulement.

TRANSPORTS

Pour faciliter nos déplacements au Pays du Mont-Blanc

L'organisation des transports est aujourd'hui partagée entre les communes (navettes touristiques, aménagement de voies cyclables sur périmètre communal, etc), la Région (réseau LISHA, transport scolaire, TER) et la Communauté de communes (Montenbus).

Depuis la Loi d'Orientation des Mobilités de fin 2019, les communautés de communes ont la possibilité de devenir Autorité Organisatrice de Mobilité pour proposer une offre cohérente et adaptée aux besoins.

La CCPMB a décidé de réaliser une **étude** pour **connaître et quantifier les besoins des habitants comme des touristes** et de chiffrer le coût des services qui pourraient être transférés ou développés ainsi que les financements qui pourraient être obtenus.

C'est à partir de cette étude que les élus pourront se positionner et décider de la suite à donner avant le 31 mars 2021, date limite imposée par la Loi, pour délibérer le transfert de la compétence mobilité à la CCPMB.



RECRUTEMENT

Et si vous deveniez le conciliateur de justice du Pays du Mont-Blanc ?

Écoute et impartialité... sont des qualités indispensables dont doivent disposer les conciliateurs de justice. Ni juge, ni avocat, les conciliateurs doivent être de bons **négociateurs** pour amener les parties à renouer le dialogue.

Ce bénévole a pour missions de **réconcilier ceux qui n'arrivent plus à se parler**, de solutionner des conflits avant qu'ils ne débouchent devant un tribunal et notamment dans des conflits de voisinage, relations entre bailleurs et locataires, litiges de la consommation, problèmes de copropriété, les litiges entre personnes, les querelles de famille lors de partages de biens... Il n'intervient pas, par contre, dans les affaires pénales, des conflits du travail, les affaires familiales (divorces) ni des conflits entre administrés et administrations.

La loi impose, depuis juillet 2017, le passage devant un Conciliateur de Justice pour être recevable au Tribunal Judiciaire pour tous les litiges inférieurs à 5 000 euros. Les habitants peuvent gratuitement le consulter.

Le Pays du Mont-Blanc recherche son prochain conciliateur.

Alors si ces missions vous intéressent, adressez votre candidature à :

Madame Carole Mercier, Vice-Présidente du tribunal judiciaire de Bonneville - 18 Quai du Parquet BP 136 - 74136 BONNEVILLE CEDEX

CHIFFRES CLÉS



2 404
enfants

inscrits au service de transports scolaires pour l'année 2020-2021 sur 32 circuits.



92
animations

sur la période de juillet et août à l'occasion de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.



45
conteneurs
semi-enterrés

installés sur les communes dans le cadre du programme de modernisation du service de collecte des déchets.

CENTRE SPORTIF DU FAYET

La rénovation progresse

Le chantier de rénovation du Centre Sportif n'a pas échappé aux aléas de la **crise sanitaire** et du confinement.

Interrompu 6 semaines, il a repris mais de manière réduite : seulement 10 personnes pouvaient être sur le chantier, puis 20 personnes maximum pour tout le chantier.

Au-delà de la **réorganisation du travail**, la Communauté de Communes a également procédé à des aménagements du site. Des **mesures d'hygiène** complémentaires ont été mises en place.

Le projet a donc pris du retard. Le nécessaire est fait pour permettre de réouvrir prochainement l'établissement.

La rénovation du Centre Sportif du Fayet vise à **diminuer la consommation énergétique du bâtiment**, intégrer **l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite** et mettre **en conformité le bâtiment** selon les dernières normes en vigueur.

Retrouvez plus d'infos sur www.ccpmb.fr

AGENDA

Festival Les Petits Asticots : 17 au 23 octobre

Rendez-vous à Combloux, Les-Contamines-Montjoie, Passy, Praz-sur-Arly, Sallanches, Saint-Gervais et en Vallée de Chamonix Mont-Blanc pour découvrir la nouvelle programmation du festival réservé aux plus jeunes.

Retrouvez le programme sur :
www.les-petits-asticots.com

Pass Scolaire à partir du 17 octobre

Pensez à vous procurer le nouveau forfait auprès des remontées mécaniques (cf. article p.8)

HORIZON 2026 :

DE NOUVEAUX ÉLUS POUR VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a officiellement été installé le samedi 11 juillet pour un mandat de 6 ans, suite aux élections municipales et communautaires. 40 élus siègent désormais au sein de l'organe exécutif.

Présentation des élus et retour sur le rôle et le fonctionnement de votre Communauté de Communes.



Rencontre avec votre nouveau Président

« Ce mandat sera consacré à améliorer et préserver la santé de tous les habitants »

Mon objectif est d'unir les énergies et les moyens pour que nous trouvions rapidement, avec les élus, toutes les solutions qui permettent de réduire les sources de pollution et faire du Pays du Mont-Blanc un territoire exemplaire tout en permettant un développement économique respectueux de l'environnement et des habitants. C'est cet avenir que nous devons préparer et que nous devons aux générations futures. Un acte fort et volontaire.

Pour y parvenir, nous commencerons par **créer un partenariat gagnant-gagnant avec SGL Carbon**, dont il est inimaginable de conserver ce site en l'état pour les décennies à venir.

Notre territoire est aussi marqué par la présence de l'usine d'incinération des ordures ménagères, située à Passy. **Nous devons rendre cette usine inutile avec pour objectif d'y parvenir en 5 ans.**

Le contrat de délégation de service public signé avec SUEZ par le SITOM (syndicat de traitement des ordures ménagères) oblige à y incinérer un volume de 60 000 tonnes pour garantir une production d'électricité minimale. C'est pourquoi environ 1/3 des déchets sont « importés » depuis d'autres territoires (source 2018), polluant un peu plus au passage notre vallée avec un ballet de camions supplémentaires.

Il est de notre responsabilité à tous de diminuer ce volume d'incinérables pour rendre inutile cet incinérateur. C'est avec la volonté de tous les maires et de tous les habitants que nous y parviendrons en triant mieux, en créant des lieux de composts, des recycleries... toutes les idées et propositions sont bonnes à écouter et à prendre.

Bien sûr la résiliation anticipée du contrat de DSP aura un coût, mais notre santé, celle de nos enfants et des générations futures a-t-elle un prix ?

Je souhaite aussi pendant ce mandat créer un réseau de transport en commun adapté à la diversité de notre territoire. L'état des lieux est en cours, ce constat sera complété par les besoins identifiés par les élus et par les projets des communes. C'est sur de cette base solide que les élus pourront alors s'appuyer pour décider avant le 31 mars 2021 si le transfert de la compétence transport est opportun.

C'est grâce à **l'implication de tous les habitants**, à l'écoute des associations, au respect de chaque commune que nous relèverons tous ces défis. La Communauté de Communes n'est pas une super-commune, elle doit modestement jouer le rôle de rassembleur. Nous avons besoin d'agir et de porter ensemble tous ces projets.

Jean-Marc PEILLEX

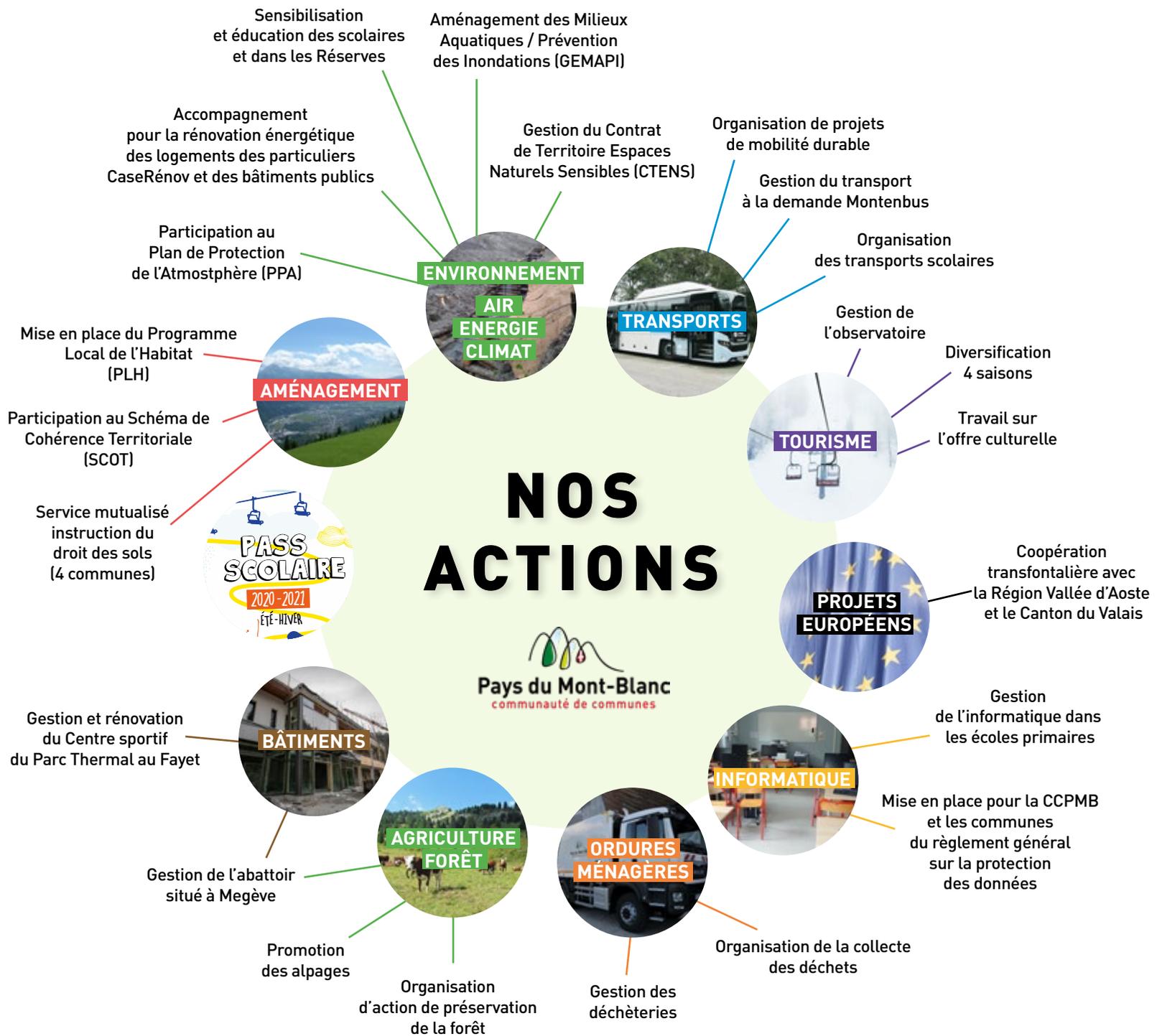


- > Maire de Saint-Gervais-les-bains depuis 2001
- > Conseiller départemental depuis 2004 : Vice-Président délégué au Tourisme et à la Montagne, membre des commissions « tourisme, lacs et montagne », « aménagement du territoire, politique de l'habitat, développement durable, environnement, agriculture, forêt, coopérations européennes et transfrontalières »
- > Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc lors de sa création en 2013
- > Profession : Administrateur de sociétés
- > 66 ans

Les actions phares de la Communauté de Communes

Depuis 2013, date de sa création, la Communauté de Communes n'a cessé de mettre en place de nouveaux services et réaliser de nouvelles actions. Organisation du transport scolaire, collecte des déchets mais pas uniquement : elle intervient dans des domaines variés et pour différents bénéficiaires (les habitants, les professionnels, les jeunes, les communes...).

Découvrez ou redécouvrez quelques-unes de ses actions et services.



Au-delà des projets, la Communauté de Communes siège dans de nombreuses instances du territoire :

- au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) et au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly (SMBVA),
- au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM),
- à l'abattoir (à Megève),
- le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) ,
- aux Hôpitaux du Pays Mont-Blanc,
- Mission locale jeune et Maison France services,
- Champs des Cimes, Mont-Blanc Insertion,
- ...

La Communauté de Communes, c'est aussi :

- 12,6 millions d'euros* de budget général
- 8 millions d'euros* d'investissement (travaux de rénovation du centre sportif, installation de nouveaux points de dépôts des déchets, travaux pour prévenir les inondations...)
- 2,51 millions d'euros* pour le transport (transports scolaires, transport à la demande - Montenbus, ...)
- 2,4 millions d'euros* pour la préservation de l'environnement
- 10,2 millions d'euros* pour la collecte des déchets et la gestion de déchèteries (investissement et fonctionnement)
- 34 000 euros* pour la rénovation énergétique de l'habitat des particuliers
- De nombreuses autres actions...

*Chiffre 2019

Les élus des 10 communes au centre des instances de la communauté de communes

Toutes les communes sont représentées de manière équitable au sein du bureau communautaire et des commissions, nouvellement mis en place suite aux élections municipales et communautaires. Mobilité, environnement, aménagement du territoire...ces commissions sont organisées autour des thématiques sur lesquelles elles devront travailler.



Mobilité

Présidée par :
Jean-Marc PEILLEX

Sujets traités :
Transports scolaires, transport à la demande, mobilité douce...



Tourisme

Présidée par :
Catherine JULLIEN-BRÈCHES

Sujets traités :
Actions touristiques, observatoire touristique...



Développement économique

Présidée par :
Georges MORAND

Sujets traités :
Soutien des politiques d'insertion, maintien du tissu commercial local...



Santé et environnement

Présidée par :
Raphaël CASTERA

Sujets traités :
Air climat énergie, politique en matière de santé, habitat/ rénovation énergétique, social, préventions des inondations...



Agriculture et biodiversité

Présidée par :
Claude CHAMBEL

Sujets traités :
Agriculture, forêt, alpages, vergers, biodiversité, sensibilisation, réseau éducation à l'environnement, pension canine, fourrière...



Sport

Présidée par :
François BARBIER

Sujets traités :
Aides au fonctionnement des classes sportives de haut niveau, coordination du Pass Scolaire, fonctionnement du centre sportif du Fayet...



Aménagement du territoire

Présidée par :
François BARBIER

Sujets traités :
Urbanisme, projet de territoire, SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)...



Travaux

Présidée par :
Serge REVENAZ

Sujets traités :
Centre sportif, travaux sur les divers bâtiments de la CCPMB, locaux techniques...



Culture

Présidée par :
Yann JACCAZ

Sujets traités :
Culture et patrimoine, sentiers...



Gestion des déchets

Présidée par :
Stéphane ALLARD

Sujets traités :
Gestion des déchèteries, collecte des déchets, action de réduction des déchets à la source...



Ressources et mutualisation de services

Présidée par :
Jacques ZIRNHELT

Sujets traités :
Ressources (finances et ressources humaines), mutualisation des services (informatique dans les écoles...), communication...



Composition du bureau : 1. Jean-Marc Peillex (Saint-Gervais), 2. Catherine Jullien-Brèches (Megève), 3. Georges Morand (Sallanches), 4. Raphaël Castera (Passy), 5. Claude Chambel (Combloux), 6. François Barbier (Les Contamines-Montjoie), 7. Serge Revenaz (Domancy), 8. Yann Jaccaz (Praz-sur-Arly), 9. Stéphane Allard (Demi-Quartier) et 10. Jacques Zirnhelt (Cordon)

COMMENT FONCTIONNE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil communautaire

Il est désormais composé de **40 élus** représentant les 10 communes.

Ce nombre est calculé en fonction du nombre d'habitants de chaque commune (population communale). Il ne tient pas compte de la population des résidents secondaires.

Le Conseil communautaire décide les actions et projets à mettre en oeuvre et vote les délibérations. Il se réunit environ 8 à 10 fois par an.

- > 1 conseiller par commune : Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines-Monjoie, Praz-sur-Arly
- > 2 conseillers : Combloux
- > 3 conseillers : Megève
- > 5 conseillers : Saint-Gervais-les-Bains
- > 10 conseillers : Passy
- > 15 conseillers : Sallanches

Le Président

Chef des services, il est chargé de préparer et de faire exécuter les délibérations votées par le Conseil Communautaire.

11 commissions

Elles se réunissent régulièrement sous l'autorité du Président ou des Vice-Présidents. Elles donnent un avis consultatif sur les sujets qui leur sont soumis et proposent des actions au bureau communautaire. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux désignés par chaque communes.

Bureau communautaire

Il est composé du Président et des 9 Vice-Présidents (les maires des communes). Il prépare les orientations qui seront proposées au Conseil Communautaire.

Vos conseillers communautaires



Carine
BRONDEX



Christophe
BOUGAULT-
GROSSET



Marc
BECHET



Christèle
REBET



Jean
FONTAINE



Annette
BORDON



Alain
ROGER



Belgin
CETIN



André
THIMJO



Delphine
CHATRIAN



André
PASTERIS



Jocelyne
BERRUX



Marie-Christine
DAYVE



Bernard
SEJALON



Véronique
CLEVY



Alain
DELACHAT



Solange
SPINELLI



Sidney
CONTRI



Sylvia
PERRUCHIONE-
KUNEGEL



Thierry
SERMET-
MAGDELAIN



Elodie
ANDRÉ



Bruno
MACKOWIAK



Valérie
PETIT



Jérôme
LEPAN



Maryse
ALLARD



Gilles
BUISSON



Karine
PAYRAUD



Yann
MARANGONE



Frédéric
POETTOZ



Josée
SERASSET-KREMPP

- COMBLOUX
- MEGÈVE
- PASSY
- SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
- SALLANCHES

Les communes des Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy et Praz-sur-Arly sont représentées par leur Maire.

Grande enquête : « VOTRE MODE DE CHAUFFAGE »

À partir du 1^{er} janvier 2022, il sera interdit de remplacer les chaudières au fioul et d'en installer de nouvelles.

Avant même l'entrée en vigueur de cette réglementation, la Communauté de Communes souhaite agir au plus vite et étudie la possibilité d'accorder des aides complémentaires aux solutions existantes de l'Etat, de la Région et du Département de la Haute-Savoie, pour le remplacement des chaudières au fioul par des moyens de chauffages plus propres.

Notre objectif : VOUS AIDER À ANTICIPER CETTE ÉVOLUTION ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET LA SANTÉ DES HABITANTS.

Aidez-nous à mieux connaître vos besoins et votre mode de chauffage en retournant ce questionnaire ou en le remplissant via : <https://www.ccpmb.fr/chauffage>

Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

PAE du Mont-Blanc
648 chemin des Prés Caton
74190 PASSY

- Les 500 premières réponses —
- remporteront un lot d'ampoules —
- LED* à récupérer sur place —

*Les ampoules LED consomment de 3 à 5 fois moins d'énergie que les ampoules fluo-compactes, et plus de 10 fois moins que les ampoules à incandescence. Leur durée de vie dépasse généralement les 15 000 heures et peut facilement atteindre 10 ans selon les utilisations. Seulement 8W seront consommés alors que 60 Watts seront restitués.

AMÉLIORATION DE VOTRE LOGEMENT

Améliorez votre logement et faites des économies avec le service CaseRénov

Votre logement est-il performant ?

LES OUTILS DE CASERÉNOV



Habiter mieux
Une aide financière sous condition de ressources.

Thermokit
Mesurer l'efficacité thermique de son logement.

Cadastre solaire
Tester le potentiel solaire de son toit.

Aide financière
Une aide sans condition de ressources.

Accompagnement personnalisé
Un suivi individuel et gratuit.

Depuis juin 2019, le service d'aide à la rénovation des logements des particuliers du Pays du Mont-Blanc s'est développé.

La Communauté de Communes met à la disposition des habitants **gratuitement et sans condition de ressources, un espace d'accueil et de conseils** sur la rénovation énergétique, le service CaseRénov. Une conseillère Énergie Habitat vous apporte des renseignements sur les travaux à envisager, la lecture des devis...

Pour financer vos travaux, CaseRénov vous accompagne aussi sur les **aides financières**. Cumulables : CCPMB (max 2 000 €), Département (max. 1 000 €), Région (max 750€) et complémentaires aux aides nationales (crédit d'impôt, CEE,...) pouvant aller dans certains cas jusqu'à 78 % du projet.

Déjà 34 projets de rénovation ont reçu le soutien de la Communauté de Communes pour un total de 1 012 182 € TTC de travaux réalisés. CaseRénov rencontre un franc succès : plus de 450 personnes ont déjà contacté le service.

Renseignez-vous dès à présent au : 04 50 90 49 55
energiehabitat@ccpmb.fr



Performance de l'isolation, consommation de vos appareils, débit de vos robinets, température... la Communauté de Communes vous **prête gratuitement** pendant 3 jours une mallette comprenant des appareils dont une **caméra thermique** pour tester votre logement.

Cette 1^{re} analyse peut vous aider à identifier les travaux à prévoir.

Mesures Covid-19 : une désinfection de la mallette est réalisée entre chaque utilisateur.

Grande enquête : « VOTRE MODE DE CHAUFFAGE »

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal et commune :

Contact mail : Contact tel : Résidence : Principale Secondaire

Vous êtes : Locataire Propriétaire

Mode de chauffage principal : Gaz Fioul Bois Électricité Géothermie Solaire Autre

Précision si vous souhaitez ajouter une information complémentaire (autre mode de chauffage, bi-usage, mode de chauffage secondaire ou complémentaire...) :

J'accepte que la CCPMB conserve mes informations afin d'être recontacté pour une étude personnalisée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant dpo@ccpmb.fr - La CCPMB ne communique aucune information personnelle à des tiers.